



Dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

EL7P3/16/250
Version 3.0
Octobre 2016

ARDELIS

Le Rozier – SAINT-FLOUR (15)



ARDELIS
Le Rozier
15 100 SAINT-FLOUR



Isabelle AUBERT
Agence HSE Auvergne - Limousin
19 avenue Léonard de Vinci
63 000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 16 24 34
isabelle.aubert@socotec.com

Objet de l'étude

La société ARDELIS, implantée sur la commune de SAINT FLOUR, est spécialisée dans la préparation de plats cuisinés. Elle est implantée depuis 2001 dans la zone artisanale du Rozier et a vu ces derniers mois son activité notablement évoluer.

Le développement des activités conduit aujourd'hui ARDELIS à présenter une demande d'enregistrement, afin de répondre aux nouveaux besoins de la société, compte tenu de la croissance externe de la société.

Aujourd'hui, compte-tenu de la nature et du volume des activités réalisées, ARDELIS est soumise à Enregistrement au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, sous la rubrique suivante :

- ▶ rubrique 2221 « Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie ».

Ce présent dossier constitue la demande d'Enregistrement du site, et comporte toutes les pièces réglementaires exigées par l'article R512-16-4 du Code de l'environnement.

Fait à SAINT-FLOUR, le

Pour la société ARDELIS,

SOMMAIRE

1.	IDENTITE DU DEMANDEUR	5
1.1	PRESENTATION GENERALE	5
1.2	HISTORIQUE	5
1.3	RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.....	6
2.	SITUATION DE L'INSTALLATION.....	7
2.1	LOCALISATION	7
2.2	ENVIRONNEMENT IMMEDIAT.....	8
2.3	URBANISME.....	9
2.4	SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES.....	9
3.	DESCRIPTION DU SITE	10
3.1	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	10
3.2	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX LOCAUX	10
3.3	CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES DU BATIMENT	13
3.4	LES ENERGIES UTILISEES POUR LE BATIMENT	14
3.5	EFFECTIF ET RYTHME D'ACTIVITES.....	14
4.	CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS CLASSEES.....	15
4.1	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS CLASSEES	15
4.2	TABLEAU RECAPITULATIF DES INSTALLATIONS CLASSEES	18
4.3	RAYON D'AFFICHAGE	19

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Carte de localisation et rayon d'affichage

Annexe 2 : Extrait du Plan Local d'Urbanisme

Annexe 3 : Extrait du Dossier Départemental des Risques Majeurs

Annexe 4 : Fiches descriptives des zones naturelles

Annexe 5 : Formulaire d'évaluation des incidences NATURA 2000

Annexe 6 : Gestion de l'alimentation en eau potable et des rejets d'eaux usées

Annexe 7 : Contrats de maintenance

Annexe 8 : Courrier relatif à la défense incendie de la zone artisanale

Annexe 9 : Plans du site

1. IDENTITE DU DEMANDEUR

1.1 Présentation générale

La société ARDELIS, producteur de plats cuisinés, est une société par actions simplifiées (S.A.S.) au capital de 537 000 €, qui possède son siège social à SAINT-FLOUR (15).

Le développement des activités conduit aujourd'hui ARDELIS à présenter la demande d'enregistrement, afin de répondre aux nouveaux besoins de la société, compte tenu de la croissance externe de la société.

1.2 Historique

La société ARDELIS s'est spécialisée depuis 16 ans dans la fabrication de plats cuisinés mono et multi portions destinés aux grandes et moyennes surfaces, la restauration hors domicile, au commerce de proximité et aux coliseurs.

Elle est implantée à SAINT-FLOUR (15) depuis sa création.

1.3 Renseignements administratifs

Raison sociale	ARDELIS
Adresse du siège social	ZA Rozier Coren 15100 SAINT-FLOUR
Adresse du site	ZA Rozier Coren 15100 SAINT-FLOUR
Forme juridique	Société à Actions Simplifiées (S.A.S.)
N° SIRET	340718972
Code APE	1085Z Fabrication de plats préparés
Signataire de la demande	Ludovic LAVENANT, directeur <i>Tel : 04 71 60 30 45</i>
Personne en charge du dossier	Ludovic LAVENANT, directeur <i>Tel : 04 71 60 30 45</i>

2. SITUATION DE L'INSTALLATION

2.1 Localisation

Le site actuel est implantés sur le parc d'activités « Le Rozier-Coren », parc d'activités au Nord-Est de la commune de SAINT-FLOUR, à proximité de l'autoroute A75 et de la route départementale D909.

Le site est donc accessible depuis la D909.

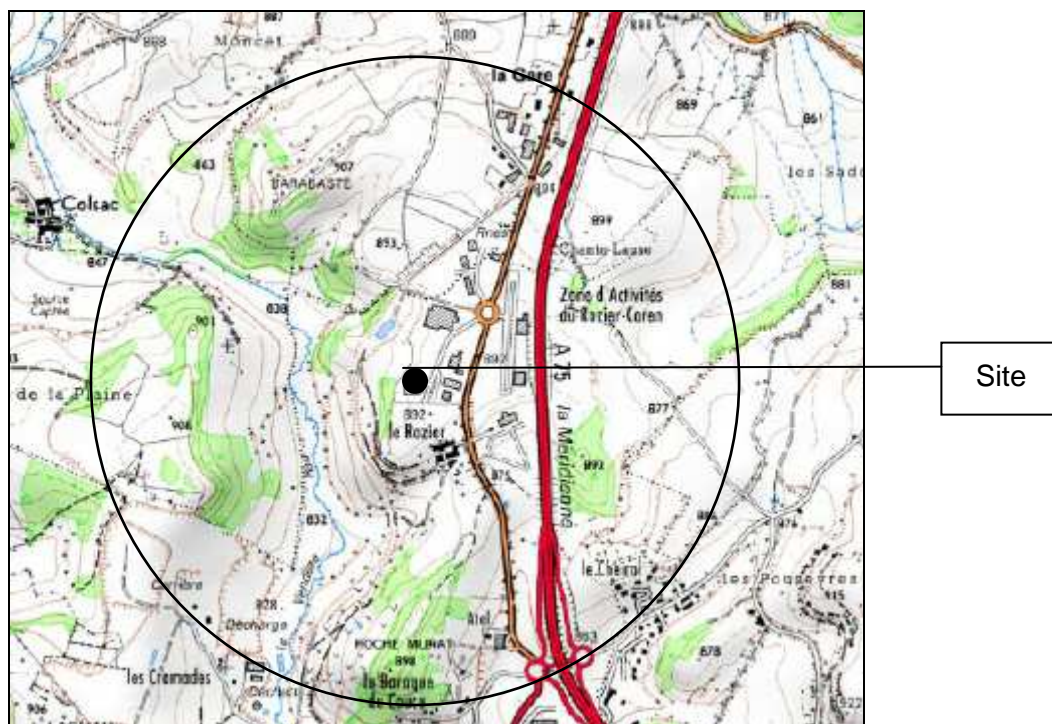


Figure 1 : Extrait de la carte IGN

Voir Annexe 1 : Carte de localisation et rayon d'affichage

2.2 Environnement immédiat

Le site est bordé par :

- au Nord : NIDATEC, entreprise de cartonnage ;
- à l'Est : LA SANFLORAINE DE TRANSPORTS, MAGNE (menuiserie), LACASSAGNE (transports), une ancienne discothèque ; SOUBRIER BESSE
- au Sud : un bâtiment agricole
- à l'Ouest : des espaces agricoles et forestiers.



Figure 2 : Photographie aérienne

2.3 Urbanisme

Les références cadastrales du site sont données ci-dessous :

Tableau 1 : Références cadastrales du site

Commune	Section	N° de parcelle
SAINT-FLOUR (15)	AD	105

Le site est implanté en zone UY du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-FLOUR.

Voir Annexe 2 : Extrait du Plan Local d'Urbanisme

2.4 Servitudes et contraintes techniques

L'emprise foncière du site est grevée d'une servitude mouvements de terrains.

3. DESCRIPTION DU SITE

Le site est composé :

- d'un bâtiment recoupé en différents locaux : stockage, conditionnement, préparation, emballage...
- d'une zone de mise à quais des poids-lourds venant charger et décharger les marchandises, sur la façade Sud du bâtiment ;
- de locaux sociaux et bureaux intégrés au bâtiment, en façade Nord ;
- d'une aire de stationnement de véhicules légers.
- d'une extension auvent, depuis fin 2015.
- d'une extension de stockage de matériel inox, depuis fin 2015.

3.1 Description de l'activité

L'activité exercée sur le site suit le cheminement suivant :

- Réception de marchandises,
- Entreposage des marchandises,
- Production de plats cuisinés,
- Expédition de marchandises.

3.2 Description des principaux locaux

Les ateliers de production

La réalisation des plats cuisinés est effectuée dans différents locaux ayant chacun une fonction spécifique :

- les matières premières sont déconditionnées dans la salle « déconditionnement/attente »,
- elles sont acheminées jusqu'aux salles « préparation » et « cuisine »,
- les deux salles de conditionnement permettent la mise en conserve,
- la salle « autoclave » reçoit les autoclaves permettant la conservation des plats préparés, et une salle de « refroidissement » permettant la baisse de température des produits finis pasteurisés,
- les plats préparés sont conditionnés et emballés dans les salles « emballage » avant d'être expédiés vers le local de stockage et préparation de commandes hors site.

Les locaux de stockage (matières premières, produits finis et emballages)

Les matières premières sont stockées, dès leur déchargement des camions de livraison, dans des locaux spécifiquement aménagés à cet effet :

- 5 chambres froide de stockage des matières premières surgelées, dont la température est maintenue à -18°C,
- 2 chambres froide de stockage des matières premières fraîches, dont la température est maintenue entre 0 et 4°C,
- un local de stockage des matières premières sèches, à température ambiante.

Les produits finis sont expédiés vers un stockage externalisé. Seul un stockage tampon d'environ 10 t de produits finis est réalisé sur le site, dans des locaux spécifiquement aménagés à cet effet :

- un local à température ambiante, pour le stockage des produits finis secs,
- une chambre froide dont la température est maintenue entre 0 et +4°C, pour le stockage des produits finis nécessitant un maintien en température.

Les emballages sont également stockés avant utilisation dans un local spécifique (bocaux, cartons...).

Les quais de réception et expédition

Le bâtiment dispose d'un quai de réception et d'un quai d'expédition. Les aires de manœuvre des camions en cours de chargement ou déchargement sont situées à 1,20 m en contrebas des quais de manière à faciliter les conditions d'exploitation.

Les bureaux et locaux sociaux

Ces locaux regroupent des bureaux, des vestiaires et des sanitaires. Ils sont construits au premier étage, contre la façade Nord du bâtiment, et au dessus des ateliers de production (salle autoclave).

Le sol des bureaux et locaux sociaux complémentaires est composé d'une dalle béton coupe-feu 2 heures.

Les locaux techniques

Les locaux techniques comprendront notamment deux chaufferies, un local électrique destiné au TGBT (tableau général basse tension) et un atelier de maintenance.

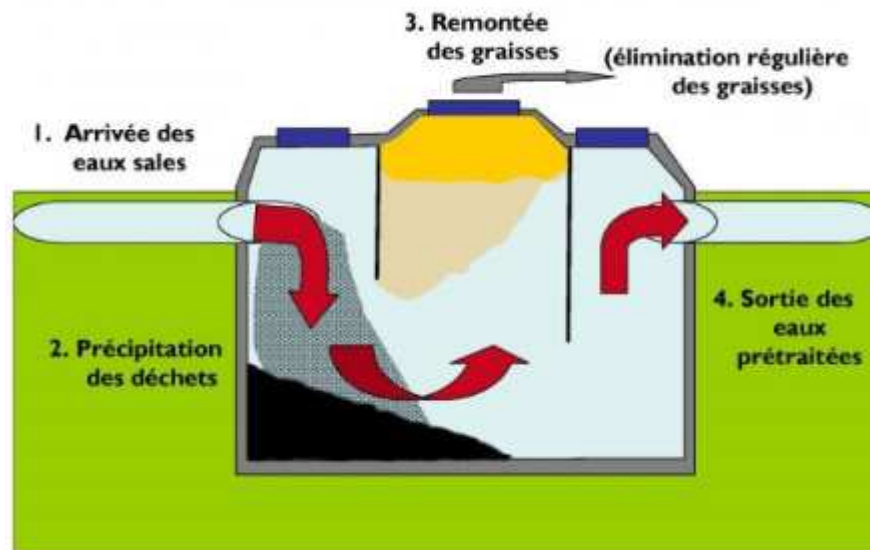
Ces locaux techniques sont situés au Nord-Est du bâtiment, et sont isolés les uns des autres par des murs coupe-feu 2 heures.

Le dispositif de prétraitement des eaux usées

Les eaux usées issues du site sont des eaux de process et des eaux de lavage des installations et équipements.

Ces eaux sont recueillies dans les différents ateliers au moyen de caniveaux disposés au sol. Le réseau dirige ensuite les eaux vers un déboureur-dégraisseur, avant de les rejeter au réseau public.

Le fonctionnement de ce déboureur-dégraisseur est schématisé ci-dessous :



Le volume maximal d'eaux usées rejetées s'élève à 30 m³/j. Ces rejets se font sous le couvert d'une autorisation de déversement dans le réseau public (dernière actualisation en date du 5 février 2011, en cours de réactualisation) et d'une convention en date du 28 février 2000 définissant :

- ▶ les critères qualitatifs suivants :
 - graisses : ≤ 150 mg/l
 - DBO5 : < 1,5 g/l
 - Température : ≤ 30°C
 - pH compris entre 5,5 et 8,5

- ▶ les flux journaliers suivants :
 - volume maximum : 30 m³/j
 - débit horaire : 10 m³/h
 - MES : 20 kg/j
 - Azote total (en N) : 4 kg/j
 - DBO5 : 36 kg/j

Voir Annexe 6 : Gestion de l'alimentation en eau potable et des rejets d'eaux usées

Cette convention est en cours d'actualisation et un projet est présenté en annexe. Elle prévoit les critères suivants :

- pH compris entre 5,5 et 8,5
- Température : ≤ 25°C
- Débit journalier : 50 m³/j
- Débit horaire : 7,5 m³/h
- MES totales : 50 kg/j et 1 000 mg/l

- DCO : 120 kg/j et 2 400 mg/l
- DBO5 : 65 kg/j et 1 300 mg/l
- DCO/DBO5 : <1,8
- NGL : 7 kg/j et 140 mg/l
- Pt : 1 kg/j et 20 mg/l
- Graisses : <150 mg/l.

Ces eaux ainsi rejetées dans le réseau public sont acheminées jusqu'à la station d'épuration de SAINT-FLOUR dont la capacité est de 13 000 eq/hab.

La ville de SAINT-FLOUR nous a indiqué qu'un projet de réaménagement de cette station d'épuration est à l'étude. Celui-ci est basé sur une capacité hydraulique de 3 500 m³/j, auquel sera associé un bassin tampon de 2 000 m³.

Les charges polluantes envisagées dans le cadre du projet de cette nouvelle station d'épuration sont les suivantes :

- DBO5 : 780 kg/j
- DCO : 1 950 kg/j
- MES : 1 170 kg/j
- NTK : 195 kg/j
- Phosphore total : 26 kg/j.

La nouvelle convention entre la ville de SAINT-FLOUR et ARDELIS (à l'état de projet) a été établie dans le cadre de ce projet de réaménagement de la station d'épuration. Un courrier de la ville de SAINT-FLOUR atteste que les rejets de ARDELIS sont bien intégrés dans le dimensionnement de la future station d'épuration.

Voir Annexe 6 : Gestion de l'alimentation en eau potable et des rejets d'eaux usées

ARDELIS mettra tout en œuvre pour respecter la convention de rejet et s'engage notamment à mettre en place une auto-surveillance de la qualité de ces rejets conformément aux prescriptions du régime de l'Enregistrement en rubrique 2221.

3.3 Caractéristiques constructives du bâtiment

Le bâtiment présente une structure métallique.

Les locaux techniques, considérés comme zones à risque d'incendie, sont isolés par des murs coupe-feu 2 heures.

La zone de stockage d'emballages, considérée également comme une zone à risque, est isolée au moyen de panneaux ayant une propriété coupe-feu 2 heures.

Les bureaux et locaux sociaux sont également isolés du reste du bâtiment par une dalle béton et des murs coupe-feu 2 heures.

De plus la majorité des locaux est spécifiquement isolés de manière à garantir une température contrôlée dans chacun d'eux selon leurs fonctions.

3.4 Les énergies utilisées pour le bâtiment

Le bâtiment utilise deux types d'énergie pour son fonctionnement : l'électricité et le gaz.

Electricité

Les consommations d'énergie sont les suivantes :

- contrôle de la température des locaux,
- alimentation des autoclaves,
- éclairage des locaux et des zones extérieures,
- bureautique (ordinateurs, essai luminaires, ...).

Le gaz

Les cuisines et chaudières sont alimentées au gaz. L'alimentation en gaz provient du réseau de la ville.

3.5 Effectif et rythme d'activités

L'effectif est de 59 personnes (équivalents temps plein) qui peuvent intervenir de manière décalée. Le site est ouvert en moyenne 5 jours sur 7 jours avec des activités en horaires décalés de 4h à 23h. Il n'y a pas de fermeture annuelle du site.

4. CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS CLASSEES

4.1 Description des installations classées

La rubrique I.C.P.E concernée par la présente demande est la rubrique 2221, dont l'intitulé complet repris ci-dessous :

Rubrique n°2221 : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale

Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie.

Evaluation de la quantité de produits entrants :

La quantité journalière de produits entrants d'origine animale est estimée à 12 t/j.

Classement : Enregistrement

Rubrique n°2220 : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale

Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, etc., à l'exclusion du sucre, de la fécule, du malt, des huiles, et des aliments pour le bétail mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes.

Evaluation de la quantité de produits entrants :

La quantité journalière de produits entrants d'origine végétale est estimée à 9 t/j.

Classement : Déclaration avec contrôle périodique

Rubrique n°2230 : Réception, stockage, traitement, transformation etc. du lait

Lait (Réception, stockage, traitement, transformation, etc. du) ou des produits issus du lait

Evaluation de la capacité journalière de traitement :

La capacité journalière de traitement est estimée à 3 000 l équivalent lait/j.

Classement : Non Classé

Rubrique n°4802 : Gaz à effet de serre fluorés

Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).

Evaluation du volume des équipements :

Les équipements générant le froid contiennent du gaz R404.

Le site actuel fonctionne avec des équipements contenant au total 600 kg de fluides.

Classement : Déclaration avec contrôle périodique.

Rubrique n°2910 : Combustion

Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771.

Evaluation de la puissance thermique maximale :

Ainsi, la puissance thermique globale est de 2,8 MW puisqu'il y a deux chaudières de 1 361 kW)

Classement : Déclaration avec contrôle périodique.

Rubrique n°2925 : Ateliers de charges d'accumulateurs

Evaluation de la puissance maximale :

La puissance nécessaire à la charge des équipements actuels est de 12 kW.

Classement : Non Classé

Rubrique n°1630 : Fabrication industrielle, emploi ou stockage, de lessives de soude ou de potasse caustique

Evaluation de la quantité susceptible d'être présente :

Le site emploie des produits à base de soude pour le nettoyage des équipements et locaux. Les quantités utilisées sont inférieures à 100 l par semaine.

La quantité stockée sur site est estimée à 2 m³.

Classement : Non Classé

Rubrique n°1510 : Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts

Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques.

Evaluation de la quantité susceptible d'être présente :

L'activité nécessite la présence de stockage de matières combustibles : matières premières, produits finis et emballages.

Les quantités stockées sont de 1 200 palettes de 300 kg en moyenne, soit un total de 360 tonnes.

Classement : Non Classé

4.2 Tableau récapitulatif des installations classées

Le tableau récapitulatif des rubriques visées par le projet est le suivant :

Rubrique	Désignation	Volume de l'activité	Seuil de classement	Classement
2221-B	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale	12 t/j	La quantité de produits entrants étant : Supérieure à 2 t/j	E
2220-B.2b	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale	9 t/j	La quantité de produits entrants étant : Supérieure à 2 t/j mais inférieure à 10 t/j	DC
2230-2	Réception, stockage, traitement, transformation du lait ou des produits issus du lait	3 000 l	La capacité journalière de traitement exprimée en litre de lait ou équivalent lait étant : Supérieure à 7 000 l/j mais inférieure ou égale à 70 000 l/j	NC
4802-2a	Emploi de gaz à effet de serre dans des équipements clos	600 kg	La quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente étant : Supérieure ou égale à 300 kg	DC
2910-A.2	Combustion	2,8 MW	La puissance thermique nominale de l'installation étant : supérieure à 2 MW mais inférieure à 20 MW	DC
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs	12 kW	La puissance maximale utilisable étant : Supérieure à 50 kW	NC
1630	Stockage de soude	2 m ³	La quantité stockée étant : Supérieure à 100 t	NC
1510	Stockage de produits combustibles en entrepôts couverts	360 t	Stockage de produits combustibles en quantité supérieure à 500 t	NC

E : Enregistrement

D : Déclaration

NC : Non Classé

C : Soumis à un contrôle périodique

4.3 Rayon d'affichage

Conformément à l'article R512-46-11 du Code de l'environnement, les communes visées par la procédure de consultation du public sont celles situées dans un rayon de 1 km autour du site, soit :

- la commune de SAINT-FLOUR (15 100),
- la commune de ANDELAT (15 100),
- la commune de COREN (15 100),
- la commune de SAINT-GEORGES (15 100).

Tableau 2 : Communes concernées par le rayon d'affichage

Commune	Nombre d'habitants
SAINT-FLOUR	6 665
ANDELAT	455
COREN	434
SAINT-GEORGES	1 123
<i>TOTAL</i>	8 677

Voir Annexe 1 : Carte de localisation et rayon d'affichage

5. CONCLUSION

Le développement des activités conduit aujourd'hui ARDELIS à présenter, au moyen de ce dossier accompagné de ses pièces jointes, une demande d'enregistrement, afin de répondre aux nouveaux besoins de la société, compte tenu de la croissance externe de la société.

ARDELIS demande cependant deux dérogations vis-à-vis de l'arrêté visant les installations classées soumises à la rubrique 2221 en Enregistrement, dérogation demandée du fait que le site est existant :

- ▶ il est demandé une dérogation au point II de l'article 12 prescrivant une voie « engins » sur le périmètre de l'installation. En effet, le site existant ne permet pas de contourner l'installation sur tout son périmètre ; en particulier, le local de stockage ouvert se situe en bordure de limite de propriété, empêchant tout aménagement d'une voie « engins ».

- ▶ Compte tenu de l'implantation du projet dans une zone d'activité éloignée de toute habitation, ARDELIS sollicite la possibilité de ne pas réaliser la mesure quinquennale de niveau sonore, comme prescrit dans l'article 51.